

MGI GROUPE
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

- METHODES COMPTABLES ET NOTES EXPLICATIVES
- BILANS
- COMPTES DE RESULTAT

Méthodes comptables et notes explicatives

Annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012

- o Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

- o Règles et méthodes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés présentés ont été préparés pour les besoins du marché Alternext de la société MGI.SA

Le règlement n° 1606/2002 du comité de réglementation comptable européen impose l'utilisation des normes comptables internationales IFRS dans les comptes consolidés des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

N'étant pas soumise à cette obligation car n'étant pas cotée sur un marché réglementé MGI SA a opté pour une présentation des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France et conformément au règlement CRC 99-02.

Les états financiers des Sociétés dans lesquelles MGI SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles MGI SA n'exerce pas directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les incidences des transactions entre les Sociétés du groupe sont éliminées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidés sont consolidées sur la base des comptes arrêtées au 31 décembre 2012 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
MGI USA Inc	Intégration Globale	100%	100%	Etats unis
DESCARTES TECHNOLOGIES	Intégration Globale	99 %	99 %	France
KÖRA-PACKMAT	Mise en équivalence	35 %	35 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France

Conversion des états financiers et des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les bilans des Sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des composantes de la situation nette, qui sont converties aux cours historiques. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des Sociétés consolidées et la quote-part du Groupe dans leur actif net réestimé à sa juste valeur et mis en harmonie avec les principes comptables du groupe à la date des prises de participation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire sur 1 an.

Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5 ans.

Frais de recherche et développement

L'ensemble des frais de recherche et de développement engagé par les Sociétés du groupe est intégralement comptabilisé en charges au titre de chaque exercice.

Seul le coût de développement du prototype d'une famille de machine est activé et amorti entre 5 et 9 ans.

Pour ces prototypes les critères suivants ont été remplis :

- Evaluation des avantages économiques futurs
- Coûts nettement individualisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparations sont constatés en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Concessions et droits :	linéaire sur 5 ans
Constructions :	linéaire sur 10 et 15 ans
Matériel de bureau :	linéaire sur 3 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 ans.
Agencements, installations :	linéaire sur 5 ans.
Matériel destiné à la recherche :	linéaire sur 5 à 9ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5ans.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de prêts ainsi que de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de consommables et de produits en cours de réalisation.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les consommations de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré.

Clients et comptes rattachés

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction..

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément crédit plafonnée à 16 000 € est présentée à notre compagnie d'assurance.

Trésorerie

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice.

Les écarts de change (produits ou charges) sont constatés en résultat de l'exercice.

Les excédents de trésorerie sont réinvestis en valeurs mobilières de placement (VMP).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre le résultat retraité pour être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe et le résultat fiscal de chaque entité consolidée.

L'impôt différé est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Avantages au personnel

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'évaluation de la provision pour indemnité de départ à la retraite a été déterminée suivant un calcul actuariel à partir des éléments suivants : âge de départ à la retraite, probabilité de départ avant la retraite, hypothèse de mortalité, taux de progression des salaires jusqu'au départ à la retraite et taux d'actualisation financière.

Les engagements en matière de retraite sont comptabilisés en charge, leur montant au 31 décembre 2012 est de 153 800 €.

MGI SA n'est pas concerné par d'autres avantages au personnel à l'exception du droit à la formation, dont le montant a été considéré comme non significatif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI SA permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et divers

KE

ACTIF **au 31 décembre**

	2012	2011	2010	2009
Ecart d'acquisitions net	-	541		
Immobilisations incorporelles nettes	284	226	198	125
Immobilisations corporelles nettes	14 768	11 414	8 682	6 260
Immobilisations financières nettes	1 276	550	133	108
Titres mis en équivalence	556			
Total de l'actif immobilisé	16 884	12 731	9 013	6 493
Stocks en cours	10 128	9 428	7 526	5 543
Clients et comptes rattachés	2 640	2 085	3 960	5 550
Autres créances	1 356	1 646	1 690	1 114
Impôts différés actifs	553	430	410	366
Disponibilités	4 810	4 331	4 786	4 124
Total de l'actif circulant	19 487	17 920	18 372	16 697
Charges constatées d'avance	119	226	140	153
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	36 490	30 877	27 525	23 343

PASSIF **au 31 décembre**

	2012	2011	2010	2009
Capital	4 692	4 692	4 692	4 516
Primes d'émission	6 280	6 280	6 287	6 480
Réserves consolidées	14 312	11 160	7 907	5 372
Réserves de conversion	-	22	197	5
Résultat de l'exercice	4 187	3 209	2 885	2 536
Total capitaux propres du groupe	29 457	25 363	21 968	18 899
Capitaux minoritaires hors groupe	1	1	1	
Avances conditionnées OSEO	403	45	250	450
Provisions pour risques et charges	154	83	72	58
Emprunts et dettes financières	854	1 589	1 148	990
Fournisseurs et comptes rattachés	2 267	2 036	2 313	1 893
Dettes sociales et fiscales	1 026	851	842	834
Acomptes clients	2 140	729	758	
Autres dettes	-	-	29	19
Total des dettes	6 287	5 205	5 090	3 736
Produits constatés d'avance	188	180	143	200
Ecart de conversion passif	-	-	1	
TOTAL DU PASSIF	36 490	30 877	27 525	23 343

KE

au 31 décembre

	2012	2011	2010	2009
Chiffres d'affaires	27 128	22 434	19 077	17 161
Autres produits d'exploitation	5 729	5 518	5 161	3 263
Produits d'exploitation	32 857	27 952	24 238	20 424
Achats et variation de stocks	12 231	11 505	10 362	8 013
Autres charges externes	7 299	5 478	4 843	4 356
Impôts et taxes	463	390	334	300
Charges de personnel	5 422	4 687	4 252	3 748
Dotations aux amortissements	1 448	1 327	900	757
Dotations aux provisions	72	281	143	35
Autres charges	58	127	32	10
Charges d'exploitation	26 993	23 795	20 866	17 219
RESULTAT D EXPLOITATION	5 864	4 157	3 372	3 205
Produits financiers	272	152	426	582
Charges financières	269	235	350	455
RESULTAT FINANCIER	3	- 83	76	127
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	5 867	4 074	3 448	3 332
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 82	- 32	- 6	- 6
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES AVANT IMPOT	5 785	4 042	3 442	3 326
Impôts société	- 1 729	- 842	- 607	- 784
Crédit d'impôt	5	4	6	
Impôt différé	123	20	44	- 6
Impôts sur les sociétés	- 1 601	- 818	- 557	- 790
Résultat des sociétés mise en équivalence	3	- 15		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	4 187	3 209	2 885	2 536

Cabinet Frédéric NABET
172, rue de Courcelles 75017 PARIS

EXPERT COMPTABLE D.P.L.G INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION
PARIS - ILE DE FRANCE.

COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA C.R.C.C DE PARIS, INSCRIT SUR LA LISTE DE LA COUR D'APPEL.

EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT ET CONSEIL

M.G.I

**S.A Au Capital de 4 691 984€
161, avenue de Verdun
94 204 IVRY-SUR-SEINE**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société **MGI SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- La vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et information figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Téléphone : 01.43.80.33.37. Télécopieur : 01.43.80.11.06

E-mail : f.nabet@cabinet-nabet.com

N° Siret : 42473216200021

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, à la vérification spécifique prévues par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 18 mars 2013



M. Frédéric NABET
Commissaire aux Comptes